
[Imprimer](#)

Un marché pour les travaux d'équipement et d'aménagement des voies olympiques

Image

La ville de Paris souhaite confier les travaux d'équipement et d'aménagement des voies réservées créées sur le boulevard périphérique parisien et le quai de Bercy dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Ce réseau doit permettre, pendant l'événement, « d'assurer les déplacements des accrédités entre les villages ou hôtels et les sites de compétitions ou de célébration », explique la mairie de Paris. Il doit ainsi s'étendre sur les principales autoroutes radiales franciliennes, la majeure partie du périphérique parisien, le quai de Bercy et les voies situées entre la Porte Maillot et les Invalides. Les véhicules habilités à les emprunter seront les navettes transportant les athlètes et les médias, ceux accrédités ou dédiés aux secours ou à la sécurité. Des transports en commun, des taxis ou des véhicules pour les personnes à mobilité réduite pourront, selon le contexte, également y circuler.

Après les Jeux de 2024, les équipements et aménagements non temporaires seront réutilisés dans un contexte « d'héritage » de voies réservées à certaines catégories d'usagers ou de véhicules sur la portion du boulevard périphérique entre Porte de Bercy et la Porte de Sèvres par le nord. Ces nouveaux équipements et aménagements pourront alors servir à développer et renforcer la mobilité de véhicules vertueux associant le co-voiturage, des véhicules propres selon la classification Crit'air, les transports en commun et des véhicules autonomes.

L'aménagement du réseau de voies réservées et de ses équipements afférents sera scindé en trois marchés :

- systèmes, qui concerne le système d'information de gestion du trafic ;
- équipement, qui concerne les équipements terrains ;
- dispositifs de contrôles des usagers de la voie réservée et son système d'information.

1 tranche ferme et 2 optionnelles

Le marché relatif aux équipements, qui vient d'être publié, est composé de trois tranches. La tranche ferme concerne les équipements mis en place pour les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024. Cette tranche met en œuvre l'ensemble des équipements sur la portion nord-ouest-est, allant de la Porte de Sèvres à la Porte de Bercy en passant par le nord et comprenant les deux sens de circulation. Elle mesure environ 25,9 km. Elle prend également en compte le Quai de Bercy qui accueillera également les JOP 2024.

Les tranches optionnelles sont des besoins propres à la ville de Paris qui seront définis à partir de deux scénarios d'aménagement de la partie sud du boulevard périphérique, non concernée par les JOP.

“A fin décembre 2023, l'ensemble des systèmes, équipements et aménagements devra être installé pour s'assurer pendant les six premiers mois de l'année 2024 que tout fonctionne correctement et également afin que les équipes de l'exploitation puissent techniquement utiliser l'ensemble des installations et dérouler les scénarios adéquats”, indiquent les documents de marché.

[Consulter l'avis](#)